



## Amiante SS4 / Sensibilisation du personnel technique à la prévention du risque amiante sous-section 4

Personnel technique

Durée : 3,5 heures (0,5 jour)

### PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3012-AJSPT

#### Objectif de la formation :

Cette journée de sensibilisation est complémentaire aux formations conforme à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle a pour but de sensibiliser à la prévention du risque lié à l'exposition à l'amiante dans le cadre d'opérations de maintenance et d'installation sur des matériaux contenant de l'amiante

#### Public concerné :

Personnel technique

#### Prérequis :

- Maîtrise orale et écrite du français.
- Être âgé de plus de 18 ans

#### Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum

Accessible aux personnes en situation de handicap

#### Objectifs pédagogiques :

- Identifier les matériaux et produits contenant de l'amiante (ou susceptibles d'en contenir)
- Appliquer les mesures de prévention spécifiques aux situations d'urgence
- Suivre la procédure en cas d'exposition accidentelle

#### Moyens et supports pédagogiques

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques

#### Démarche et modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et études de situations de travail en salle de formation (vidéoprojection, diaporama)
- Échanges avec les participants, retour d'expériences

#### Programme de la formation :

Introduction : les enjeux de l'amiante (santé publique et risque professionnel)

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Les effets de l'amiante sur la santé

La réglementation :

- Décret du 4 mai 2012 (Code du Travail, protection des travailleurs)
- Les arrêtés d'application attendants

La prévention du risque

- Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante (voir DTA et RAT)
- Les moyens de protections collectives (art. R 4412-109) : méthodes de réduction d'émission de fibre
- Les moyens de décontamination (arrêté du 8 avril 2013)
- L'alerte en cas de situation anormale liée à l'amiante (voir art. L4131-1)
- Conduite à tenir en cas de situations d'urgence (décret 9 mai 2017 du et arrêté du 16 juillet 2019)

#### PROXIA FORMATION

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20  
contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône  
SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



**Amiante SS4 / Sensibilisation du personnel technique à la prévention du risque amiante  
sous-section 4**

Personnel technique

Durée : 3,5 heures (0,5 jour)

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3012-AJSPT**

- Conduite à tenir en cas d'exposition accidentelle (manœuvre de sortie et de décontamination)  
Questions / réponses

**Lieu de la formation**

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

**Modalités d'évaluation et de suivi :**

Modalités de suivi : feuille d'émargement

**Documents délivrés après la formation**

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

**Formateurs :**

Expert en maîtrise du risque amiante